cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : frederique-lalonde-cssdeschenes-gouv-qc-ca
https://www.cadre21.org/membres/frederique-lalonde-cssdeschenes-gouv-qc-ca

Date d'obtention : 2026-10-06 17:15:41

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Je retiens que le projet Sexto a été mis en place par différents acteurs de la ville de St-Jérôme pour répondre à un besoin grandissant en lien avec plusieurs interventions liées au Sextos. La trousse a permis de réduire les délais de traitement des dossiers de sextos à 4 jours. Le but du projet est de permettre de traiter efficacement la problématique chez les jeunes, tout en diminuant les conséquences pour ceux-ci, mais tout en favorisant également une approche éducative. Les intervenants scolaires sont les intervenants de première ligne qui doivent recueillir les informations liées à la situation, puis une fois les grilles d'évaluation remplies, les policiers prennent le relais au niveau des interventions, afin d'ensuite diriger le dossier vers le DPCP qui donnera les orientations au dossier. La méthode d'intervention est faite dans la bienveillance envers les jeunes.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je pourrai être plus outillée afin de traiter les cas de Sextos. Cette formation me permet d'avoir les lignes directrices à respecter afin d'intervenir en cohérence avec les partenaires et de façon légale. La formation me permet également d'être en mesure de mieux outiller les parents en lien avec la problématique.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention à traiter la situation avec bienveillance, sans être biaisée dans mes questions, puisque la trousse nous guide à cet effet. Je ferai également attention à dévoiler un minimum d'informations aux parents afin de ne pas ébruiter l'affaire et protéger la victime et les personnes impliquées. Je m'assurerai également de rencontrer les élèves seuls afin que leur version ne sont pas contaminée par celle d'un(e) ami(e).